

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3077

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 39

A l'alinéa 12, supprimer le mot :

« courant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.